

## Comité opérationnel Génie Civil

---

### Cahier des charges du comité

*Mars 2020*

#### Contexte général

Les ouvrages de génie civil, qui constituent des éléments marquants et singuliers des paysages routiers et urbains, demandent une approche particulière au regard de la doctrine technique qui les concerne, notamment en matière de gestion du patrimoine, d'entretien et de réparation de ces ouvrages.

La catastrophe du pont Morandi à Gênes en août 2018, et la publication le 27 juin 2019 du rapport de la mission d'information sur la sécurité des ponts du Sénat, ont rappelé les enjeux liés à la connaissance et à la gestion de ces ouvrages d'art. L'accident de Mirepoix-sur-Tarn du 18 novembre 2019 interroge par ailleurs les acteurs sur les conditions réelles de sollicitation de ces ouvrages par le trafic emprunté. Les conclusions de la mission d'information du Sénat pointent également des recommandations pour la mise en place d'une gestion patrimoniale de ces ouvrages et le développement d'une offre d'ingénierie aux collectivités territoriales. Ces recommandations demandent un engagement de la part de l'ensemble des acteurs des ouvrages d'art pour apporter une réponse collective aux enjeux soulevés.

Ce comité vise donc à traiter de l'ensemble des questions relatives à la gestion et l'entretien des ouvrages d'art, en s'intéressant tout autant à la production de méthodes partagées qu'à la mise en place d'actions au niveau national permettant de répondre aux enjeux propres à ces ouvrages.

Son action s'inscrit dans la feuille de route de l'IDRRIM 2019-2025, et notamment dans ses 4 axes de travail, qui sont :

- La gestion du patrimoine des infrastructures ;
- L'adaptation des infrastructures aux transitions écologique, climatique, énergétique et numérique ;
- La qualité, les compétences, les qualifications ;
- La promotion de l'innovation : expérimenter, partager, capitaliser.

#### Objectifs du comité

D'une manière générale, le comité opérationnel Génie Civil est chargé de :

- Faciliter le dialogue entre les acteurs impliqués dans la gestion des ouvrages d'art ;
- Publier des documents d'aide à la gestion et à l'entretien des ouvrages de génie civil ;
- Identifier les bonnes pratiques et partager les retours d'expérience ;
- Coordonner les initiatives nationales et locales en matière d'ouvrages d'art.

### **Méthode de travail :**

Le fonctionnement de ce comité s'inscrit dans les méthodes de travail au sein des instances de l'IDRRIM, à savoir le partage et l'échange entre l'ensemble de ses membres et la production de documents méthodologiques sur des thématiques identifiées. Cette méthode s'appuie sur le travail en commun des différents types d'acteurs réunis au sein de l'IDRRIM (national/local ; public/privé ; MOA/MOE/Entreprises de travaux/Fournisseurs ; Organismes de recherche et de formation, ...).

Elle s'appuie également sur la construction de consensus, à même de permettre une validation collective et une reconnaissance de ses productions par l'ensemble des acteurs.

Il peut être amené à mettre en place des groupes de travail spécifiques et temporaires pour la conduite de ses travaux. Il effectue alors un suivi détaillé de l'avancement des travaux des groupes de travail qui lui sont rattachés, orientant au besoin ces travaux afin de permettre une production rapide des documents visés.

Le comité peut également prendre en charge la relecture aux fins de labellisation de documents produits par certains de ses membres, dans un objectif de partage et de validation du contenu par l'ensemble de la communauté.

Par ces actions et son mode de travail, ce comité s'inscrit comme le lieu central de coordination des actions de la communauté professionnelle sur ses champs de compétence.

### **Programme de travail :**

Le comité établit en début d'année son programme de travail et les actions à engager pour l'année à venir.

Celui-ci est en adéquation avec les 4 axes de travail de l'IDRRIM et présenté chaque année pour validation au Comité Scientifique et Technique de l'IDRRIM, puis au Conseil d'Administration de l'IDRRIM.

Le comité s'attache tout particulièrement à mettre en place une organisation collective permettant d'apporter des réponses aux démarches politiques engagées sur le sujet des ouvrages d'art.

Il porte également un regard spécifique sur l'apport des nouvelles méthodes et technologies dans la gestion d'un patrimoine d'ouvrages d'art, afin d'en mesurer les impacts et d'identifier les leviers d'évolution pour intégrer ces approches dans la doctrine nationale.

### **Composition du comité**

La composition du comité, arrêtée à la validation de ce cahier des charges, est à retrouver sur le site internet de l'IDRRIM ([www.idrrim.com/comites-operationnels\\_groupes\\_travail-idrrim/IDRRIM-Comite-genie-civil/membres.htm](http://www.idrrim.com/comites-operationnels_groupes_travail-idrrim/IDRRIM-Comite-genie-civil/membres.htm)).

Celle-ci pourra être amenée à évoluer en fonction des mobilités de ses membres, tout en s'attachant à maintenir les équilibres entre les différents acteurs et collègues, et une représentativité compatible avec l'objectif d'échange et de partage recherché par ce comité.